

KARATE DEFENSE !?

En réponse à une question doublée d'une affirmation que l'on me fait souvent : « A quoi bon préciser Karaté défense, alors que le karaté c'est de la Self défense ? », je tiens à préciser ceci :

1 – Si le karaté ancien pouvait représenter une technique de combat de défense personnelle adaptée à la situation locale (Okinawa ou Japon des débuts du 20ème siècle...), qui peut prétendre que le contexte contemporain, notamment en France ou dans les divers pays du monde occidental est équivalent ?

2 – Chaque pays est doté d'un cadre légal et juridique spécifique concernant la légitime défense et le nôtre n'est pas en reste, loin de là, qu'on le regrette ou l'accepte.

3 – La pratique du karaté moderne ou ancien repose sur des bases techniques et situationnelles liées principalement à l'idée du combat « total », à l'issue souvent supposée définitive, et essentiellement basée sur les techniques de percussion.

4 – La nécessité de suivre un protocole (salut, tenue d'entraînement, codes et rituels divers) et un cadre formel de mise en pratique généralement conventionnelle et codifiée (kihon, kata, kumite), ne permet pas la pleine expression des principes d'action/réaction situationnels propres au cadre de la self défense qui trouve son champ d'expression à l'extérieur des dojo et salles d'entraînement, dans la vie quotidienne.

En conséquence, et bien que nombre de principes et techniques développés au sein du Karaté (Do ou Jutsu), soient forcément et nécessairement utiles à l'expression de sa composante Karaté défense (karaté goshin jutsu), sinon à quoi bon l'appeler KARATE DEFENSE, il n'en demeure pas moins que cette pratique complémentaire ou exclusive du karaté présente des caractéristiques qui lui sont propres et détermine sa nature vitale : La self défense par le karaté adaptée aux publics, motivations et cadre légal de notre société.

Ne pas accepter cette évidence, c'est laisser le champ libre, même si je ne suis pas opposé aux autres méthodes et disciplines spécialisées dans ce domaine qui répondent à ces problématiques et que certains karatékas, pratiquant mais aussi enseignants, rejoignent, hélas, par manque de connaissance ou transfert des compétences d'un domaine à l'autre. Souvent aussi hélas, pour des raisons liées à l'attrait supposé du public pour ces disciplines et le gain de licenciés que cela peut permettre... !?

Enfin, je reconnais que cette évolution (révolution), culturelle de la vision de notre discipline (art martial/sport de combat ?), dans la sphère des disciplines contemporaines de défense personnelle n'est pas évidente et j'engage chacun à se poser les bonnes questions, si tant est qu'il en ait le temps et l'envie.

Bonne réflexion et n'hésitez pas à me contacter ou venir me rencontrer lors de nos stages et séminaires si vous souhaitez prolonger la discussion ou vous investir plus avant dans cette « voie »..

Christian PANATTONI